

07/2025

GUIDE D'INFORMATION POUR LA MOBILITÉ ENTRANTE

ANNÉE UNIVERSITAIRE 2025/2026

Nom de l'établissement	École nationale supérieure d'architecture de Paris - la Villette
Adresse	144 avenue de Flandre
Code postal et Ville	75019 Paris
Pays	FRANCE
Site Internet	https://www.paris-lavillette.archi.fr/
Code ERASMUS	F PARIS126
Directrice	Anne D'Orazio
Service des relations internationales (même adresse qu'au dessus)	
Responsable du service	Justine SIMONOT justine.simonot@paris-lavillette.archi.fr
Coordnatrice erasmus +	Tél : + 33 1 44 65 23 26
Mobilité (entrante)	Juliette VILLAIN juliette.villain@paris-lavillette.archi.fr Tél : + 33 1 44 65 23 28
Mobilité (sortante)	Marie MALINOSKY marie.malinosky@paris-lavillette.archi.fr Tél : + 33 1 44 65 23 27
Assistante Administrative	Justine LANJOUÈRE-CROUX justine.lanjouerecroux@paris-lavillette.archi.fr Tél. : +33 1 44 65 23 29
Enseignants référents	La liste des enseignants référents de l'ENSAPLV pour chaque destination est disponible sur le site : Section « <i>International</i> » → « <i>Étudier à l'ENSAPLV – mobilité entrante</i> ». Site Internet : https://paris-lavillette.archi.fr/international/mobilite-entrante/

Le service des relations internationales **n'est pas en charge des étudiants doctorants** souhaitant effectuer un séjour à l'ENSAPLV. Ces étudiants sont invités à contacter le **service de la recherche** : Caroline VARLET, responsable du service (caroline.varlet@paris-lavillette.archi.fr).

Calendrier et dates importantes

Calendrier universitaire : Année académique 2025/2026	Attention : les dates indiquées sont prévisionnelles et peuvent être modifiées. 1^{er} semestre 2025/2026 : Semestre d'automne ▪ Du 01/09/2025 au 21/09/2025 : cours intensifs de français facultatifs préalables à la rentrée. Une participation de 50€ est demandée à l'étudiant. ▪ 17/09/2025 : réunion d'accueil pour les étudiants en mobilité et rencontre avec les enseignants de l'ENSAPLV ▪ 29/09/2025 : début des cours du premier semestre ▪ 30/01/2026 : fin du premier semestre 2nd semestre 2025/2026 : Semestre de printemps ▪ Du 02/02/2026 au 14/02/2026 : cours intensifs de français facultatifs préalables à la rentrée. Une participation de 50€ est demandée à l'étudiant. ▪ 19/02/2026 : réunion d'accueil pour les étudiants en mobilité et rencontre avec les enseignants de l'ENSAPLV ▪ 23/02/2026 : début des cours du second semestre ▪ 26/06/2026 : fin du second semestre (Rattrapage début juillet)
Dates limites de nomination par les universités partenaires	▪ 2 mai 2025 : séjour d'études prévu au 1^{er} semestre ou pour l'année entière ▪ 31 octobre 2025 : séjour d'études prévu au 2nd semestre Il est impératif de respecter ces dates
Dates limites de candidature en ligne par les étudiants	▪ 22 mai 2025 : séjour d'études prévu au 1^{er} semestre ou pour l'année entière ▪ 13 novembre 2025 : séjour d'études prévu au 2nd semestre Il est impératif de respecter ces dates

Procédures de nomination et de candidature

Procédure de nomination par l'université d'origine	L'ENSAPLV accepte les étudiants sélectionnés par l'université d'origine conformément au nombre d'étudiants prévus dans l'accord d'échange. Il est conseillé aux étudiants d'effectuer un séjour d'études d'une année universitaire complète. Même s'il est possible d'arriver au 2nd semestre, l'intégration dans l'école y est plus difficile. L'université d'origine nomme les étudiants sélectionnés au service des relations internationales par mail (juliette.villain@paris-lavillette.archi.fr) lequel spécifie : ▪ NOM ▪ Prénom ▪ Genre ▪ Date de naissance ▪ Nationalité ▪ Niveau d'études à l'ENSAPLV Premier cycle (3^e année d'étude supérieure) ou Deuxième cycle (4^e, 5^e ou plus d'années d'étude supérieure) ▪ Période d'échange (année académique) ▪ Semestre de début (1^{er} semestre : de début septembre à fin janvier ; 2nd semestre : de fin février à début juillet) ▪ Durée (nombre de semestres) ▪ Email
--	--

Procédure de candidature par l'étudiant	<u>L'étudiant complète sa candidature en ligne</u> après réception d'un mail explicatif de l'ENSAPLV : 1. Remplir le formulaire de candidature en ligne. 2. Télécharger les pièces requises : ▪ Photo d'identité ▪ Copie de la pièce d'identité ▪ Projet de contrat d'études signé par l'étudiant et le représentant de l'université d'origine (ou le learning agreement pour les échanges Erasmus+) ▪ Document officiel attestant du niveau de français de l'étudiant ▪ Attestation du coordinateur de l'université d'origine. L'acceptation d'un étudiant n'est pas soumise à la fourniture de son portfolio, cependant celui-ci peut lui être utile à son arrivée dans un cours pour se présenter à l'enseignant. Nous n'avons pas besoin de lettre de motivation ni des relevés de notes. Ne pas envoyer de documents par voie postale. <u>La lettre d'acceptation</u> sera envoyée à l'université d'origine en juin pour un séjour d'études au premier semestre ou l'année universitaire entière et début décembre pour un séjour d'études au second semestre. ATTENTION : Les étudiants en échange à l'ENSAPLV ne sont pas autorisés à intégrer l'école en tant qu'étudiant régulier l'année suivant leur mobilité. Aucune demande d'inscription ne peut être déposée pendant leur mobilité. <i>Par exemple, un étudiant en mobilité pendant l'année universitaire 2025/2026 ne pourra pas intégrer l'école en 2026/2027. À l'issue de sa mobilité, il devra poursuivre sa scolarité dans son université d'origine et ne pourra déposer de demande à l'ENSAPLV que pour une inscription en 2027/2028.</i>
Contrat d'étude et règles pédagogiques	<u>Le projet du contrat d'étude</u> déposé dans le dossier de candidature n'est pas définitif. Ce contrat d'étude sera établi définitivement après les inscriptions pédagogiques en début de semestre. Il doit cependant répondre aux règles pédagogiques établies par l'ENSAPLV. Pour compléter ce projet de contrat d'étude, vous pouvez consulter : ▪ Le descriptif de l'offre et des règles pédagogiques dans le livret "<i>Offre pédagogique pour les étudiants en échange 2025-2026</i>" sur le site de l'ENSAPLV ▪ Les catalogues de cours par semestre sur le site de l'ENSAPLV Site Internet : https://paris-lavillette.archi.fr/international/mobilite-entrante/
Attestation de niveau de langue française	Le document officiel attestant du niveau de langue française peut prendre plusieurs formes : ▪ Une certification officielle par un organisme agréé ▪ Une attestation d'un enseignant signée et tamponnée par le coordinateur de l'université d'origine ▪ Un certificat OLS pour les étudiants venant dans le cadre du programme Erasmus+ SMS

Scolarité à l'ENSAPLV en mobilité d'étude

Offre pédagogique	Les étudiants en mobilité ont une offre pédagogique adaptée : ▪ Au 1^{er} semestre (semestre d'automne) : les étudiants ont accès aux cours du semestre 5 (Licence 3), semestre 7 (Master 1) et semestre 9 (Master 2). ▪ Au 2nd semestre (semestre de printemps) : les étudiants ont accès aux cours du semestre 6 (Licence 3) et semestre 8 (Master 1). Les cours de Licence 1 et 2 ne leur sont pas ouverts. <i>Le semestre 10 (dernier semestre du Master 2) est consacré au PFE (Projet de fin d'étude) de l'étudiant conduisant au diplôme national d'architecture. En conséquence il n'y a pas de cours collectif pendant ce semestre.</i> <i>Il est toutefois possible pour les étudiants en mobilité de travailler sur leur projet final de Master sous réserve de l'accord d'un enseignant de l'ENSAPLV encadrant les projets de fin d'études.</i> L'offre pédagogique pour les étudiants en échange est détaillée par semestre sur le site de l'ENSAPLV : https://paris-lavillette.archi.fr/international/mobilite-entrante/ L'étudiant en mobilité est libre de choisir les cours qu'il souhaite en fonction des attendus de son université d'origine. Toutefois, il est demandé à l'étudiant de <u>respecter son niveau d'études</u> pour le choix <u>du cours de Projet</u>.
--------------------------	---

**Règles pédagogiques
spécifiques aux
étudiants en mobilité**

Les étudiants en mobilité ont des règles pédagogiques spécifiques, à retrouver dans "Offre pédagogique pour les étudiants en échange 2025-2026" sur le site Internet : <https://paris-lavillette.archi.fr/international/mobilite-entrante/>

Ci-après, quelques règles pour élaborer le projet d'étude :

La sélection de cours est choisie parmi les cours de Licence 3 (**L5 ou L6**) *, Master 1 (**M7 ou M8**) * et Master 2 (**M9**) * avec un **maximum** de 60 crédits ECTS par an ou de 30 crédits ECTS pour un échange d'un semestre.

Le programme étant actuellement en refonte, il y aura donc des modifications sur les cours proposés à la rentrée prochaine.

CODE DES COURS*	ENSEIGNEMENTS	NB. MAX PAR SEMESTR E
L517PA - L621PA M71 PA - M84 PA M97 PA	Projet (P)	1
M71CTID - M84CTID	Cours Transversal Intra Domaine (CTID)	4
M73CTA - M86CTA M99CTA	Construction-Ambiance (CTA)	2
M73TR - M86TR	Transition Numérique - BIM - Représentation (TR)	2
M72S+M72IR	Séminaire + Initiation à la recherche (S + IR) **	1
	Histoire (H), Philosophie (PH) ou Sociologie (SH)	1

**** Un étudiant ne peut suivre un cours de séminaire au semestre 8 que s'il a suivi ce même cours au semestre 7.**

Langue d'enseigneemnt

La langue d'enseignement est le français.
Tous les cours théoriques sont dispensés en français.

Un grand nombre d'enseignants de l'ENSAPLV sont originaires de pays étrangers. Certains d'entre eux, sont donc en mesure d'assurer des corrections individuelles dans la langue de l'étudiant notamment dans les cours de Projet.

**Niveau de langue
française recommandé**

Un niveau minimum de langue française **B1 est fortement conseillé** pour suivre les enseignements sans difficulté.

Les étudiants qui ne parlent pas français seront limités dans leur choix de cours. Il leur est conseillé de choisir de préférence les cours théoriques au second semestre, après avoir amélioré leur compétence linguistique au 1^{er} semestre.

Un enseignement de français est proposé au cours de chaque semestre (à confirmer) pour les étudiants en échange ayant un niveau inférieur à B2. La validation de cet enseignement donne lieu à 1 crédits ECTS au 1^{er} semestre et au 2nd semestre.

Stage professionnel	Les étudiants qui veulent profiter d'une expérience professionnelle à travers un stage, doivent apporter, de leur université, <u>une lettre certifiant que le stage est obligatoire</u> dans le cursus d'étude pour l'obtention du diplôme. Seule cette lettre permet d'établir une convention de stage signée de l'étudiant, de l'ENSAPLV et de l'employeur. Le stage doit avoir lieu <u>pendant la période du contrat de mobilité</u> et ne doit pas se prolonger au-delà du 30 septembre. Par ailleurs, l'étudiant devra se conformer aux règles de l'ENSAPLV en ce qui concerne les stages (encadrement par un enseignant de l'ENSAPLV et rapport de stage). Il pourra alors valider 8 crédits ECTS.
----------------------------	---

Fin de mobilité

Relevé de notes	<u>Les relevés de notes</u> sont envoyés par mail au bureau des relations internationales de l'université d'origine fin février pour les étudiants séjournant au 1 ^{er} semestre ; et fin juillet pour les étudiants séjournant au 2 nd semestre ou l'année entière.		
Système de crédits ECTS et notation	<u>30 crédits ECTS par semestre et 60 crédits ECTS par an au maximum</u>		
	La notation s'étend de 0 à 20 ; la note de 10 étant la moyenne, donne droit à l'attribution des ECTS correspondants à l'enseignement.		
	Grille d'évaluation ECTS pour la note obtenue supérieure à 10 :		
	Définition	Evaluation ECTS	Répartition
	EXCELLENT – Résultat remarquable avec seulement quelques insuffisances mineures	A	10%
	TRES BIEN – Résultat supérieur à la moyenne, malgré quelques insuffisances notables	B	25%
	BIEN – Travail généralement bon, malgré un certain nombre d'insuffisances notables	C	30%
Attestation de présence	SATISFAISANT – Travail honnête mais comportant des lacunes importantes	D	25%
	PASSABLE - Le résultat satisfait aux critères minimaux	E	10%
	<u>Une attestation de présence</u> sera remise à l'étudiant à la fin du séjour, précisant la date de son arrivée et la date de son départ.		
	<u>Important :</u> ▪ Ce certificat ne peut être délivré à une autre personne qu'à l'intéressé. ▪ La date d'arrivée ne peut être antérieure à la date de la réunion d'accueil ou au premier jour des cours intensifs de Français si l'étudiant y avait participé. ▪ La date de départ indiquée correspond au dernier jour d'examen passé par l'étudiant. ▪ Cette durée peut être allongée jusqu'au 30 septembre maximum dans l'hypothèse où l'étudiant fait un stage durant l'été.		

Informations pratiques :

Locaux accessibles aux personnes handicapées	Non
---	-----

Assurance et responsabilité civile	Les étudiants originaires de l'UE doivent apporter la photocopie de leur <u>Carte européenne d'assurance maladie</u>, valable jusqu'à la fin du séjour. Les étudiants Non Européens devront obligatoirement, à leur arrivée, s'affilier à la <u>Sécurité sociale régime étudiant</u>. La sécurité sociale est gratuite pour les étudiants depuis l'année 2018/2019. Chaque étudiant devra avoir une <u>assurance Responsabilité civile</u> et fournir une attestation de celle-ci.
Logement	L'ENSAPLV ne peut pas fournir de chambre dans les résidences universitaires ; il faut savoir que la question du logement est très difficile à Paris, le prix des loyers est très élevé (minimum 700€ par mois)
Buddy programme	Un système de parrainage est mis en place pour faciliter l'intégration des étudiants en mobilité. Quelques semaines avant leur arrivée en France, ils recevront les coordonnées d'un groupe de parrains et marraines (étudiants de l'ENSAPLV volontaires) pour pouvoir faire connaissance et préparer leur arrivée en France. Ce sera l'occasion de poser des questions sur la culture française, la vie à Paris, le quotidien à l'ENSAPLV, etc. Les étudiants parrains et marraines de l'ENSAPLV sont volontaires pour accueillir, accompagner et faire découvrir la vie parisienne (ces étudiants sont parfois déjà partis en mobilité ou envisagent une mobilité).